



Mairie de MILIZAC Ti-Kêr MILIZAG

AVIS AU PUBLIC

Commune de MILIZAC

Mise à disposition du public du dossier de projet de modification simplifiée du règlement écrit du plan local d'urbanisme pour la zone agricole

Par délibération n°14.06.20.04 en date du 20 juin 2014, le Conseil Municipal de MILIZAC a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la Commune.

Le projet de modification simplifiée porte sur le règlement écrit de la zone agricole, afin d'admettre l'implantation d'installations classées pour la protection de l'environnement à condition d'être directement liées aux activités agricoles y compris les installations liées au projet de type méthanisation.

Conformément à l'article L123-13-3 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis des personnes publiques associées est mis à disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi 1er septembre 2014 au mercredi 1er octobre 2014 inclus.

Pendant la durée de mise à disposition du dossier, les observations sur le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre ouvert en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au Maire de Milizac.

Une réunion publique sera organisée le 8 septembre 2014, à 18 h 30, afin de présenter le projet de modification simplifiée de règlement du Plan Local d'Urbanisme.

A l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Maire présentera un bilan devant le conseil municipal qui en délibèrera.

LE MAIRE,




Bernard QUISLEVERE

1, Place Ar Stivell
29290 MILIZAC

1, Plasenn Ar Stivell
29290 MILIZAG

☎ : 02 98 07 90 31
☎ : 02 98 07 97 29
✉ : mairie@milizac.fr
<http://www.milizac.fr>